



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Points 45, 55, 84 et 89 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

**Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence
internationale sur le financement du développement**

**Élimination de la pauvreté et autres questions
liées au développement**

Lettres identiques datées du 20 septembre 2004, adressées au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale par les Représentants permanents du Brésil, du Chili, de l'Espagne et de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint un exemplaire du rapport du groupe technique sur les mécanismes innovants de financement, publié en septembre 2004 sous le titre « Action contre la faim et la pauvreté » (voir annexe).

Ce rapport a été établi par le groupe technique à partir de la Déclaration de Genève, à laquelle ont souscrit les Présidents brésilien, chilien et français et, plus récemment, le Premier Ministre espagnol, avec l'appui du Secrétaire général de l'ONU.

Il examine des propositions de mécanismes novateurs de financement du développement, dont il étudie les avantages et les inconvénients, afin de montrer qu'il est possible, si l'on veut que la mondialisation soit équilibrée et sans exclusive, de renforcer de manière viable l'action de la communauté internationale en matière de financement du développement en adoptant des démarches novatrices parallèles à l'aide publique au développement traditionnelle.

Le rapport a pour but d'alimenter les débats en cours sur le financement novateur du développement, question qui présente un intérêt particulier pour la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le

financement du développement et la suite à donner à la Déclaration du Millénaire, dans le cadre du processus devant aboutir à la réunion plénière de haut niveau que l'Assemblée générale, conformément à sa résolution 58/291, tiendra au début de sa soixantième session avec la participation des chefs d'État et de gouvernement.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre des points 45, 55, 84 et 89 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Brésil
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ronaldo Mota **Sardenberg**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Chili
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Heraldo Muñoz**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Espagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Juan Antonio **Yáñez-Barnuevo**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jean-Marc **de La Sablière**

**Annexe aux lettres identiques datées du 20 septembre 2004,
adressées au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée
générale par les Représentants permanents du Brésil, du Chili,
de l'Espagne et de la France**

[Original : anglais, espagnol et français]

Septembre 2004

Action contre la faim et la pauvreté

Le présent rapport a été préparé par le groupe technique constitué au lendemain de la Déclaration de Genève signée en 2004 par les dirigeants brésilien, chilien, français, et plus récemment espagnol, avec le soutien du Secrétaire général des Nations Unies.

La Déclaration de Genève énonce que la lutte contre la faim et la pauvreté ne pourra réussir et la promotion du développement être menée à bien si l'écart entre les engagements politiques et la réalité des ressources disponibles pour le financement du développement n'est pas rapidement réduit. Pour le moment, la mise en œuvre des engagements financiers souscrits par l'ensemble des nations reste lente et hétérogène. Compte tenu de l'évolution actuelle, les objectifs et les échéances convenus pour les atteindre ne pourront tout simplement pas être respectés.

On s'accorde généralement à reconnaître que les niveaux d'aide actuels ne seront pas suffisants pour atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Selon les estimations des Nations Unies et de la Banque mondiale, le montant actuel de l'aide annuelle devrait au minimum être augmenté de 50 milliards de dollars américains jusqu'en 2015.

C'est dans cette perspective que le groupe technique a étudié diverses propositions concernant des mécanismes innovants de financement du développement.

Le groupe technique s'appuie sur les travaux existants sur le sujet, y compris sur ceux actuellement menés par les Nations Unies. Lors de sa vingt-quatrième session extraordinaire, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à la communauté internationale de « mener une analyse rigoureuse des avantages, des inconvénients et des autres aspects des propositions tendant à exploiter des sources nouvelles et originales de financement du développement social et des programmes d'élimination de la pauvreté, tant publiques que privées ».

Pourquoi des mécanismes de financement innovants sont-ils nécessaires?

L'aide publique au développement (APD) joue un rôle considérable en fournissant rapidement aux pays les ressources nécessaires à la croissance économique assortie d'un développement social. Cette aide extérieure peut constituer un élément déterminant pour l'amélioration de l'infrastructure économique et des résultats en matière de santé et d'éducation.

Pendant, il semble aujourd'hui nécessaire que les bailleurs d'APD adoptent une approche nouvelle – et complémentaire – visant à la fois à augmenter les

ressources disponibles et à garantir une meilleure prévisibilité des flux d'aide, condition reconnue comme particulièrement importante pour l'optimisation de l'APD. Des fluctuations brutales dans les apports de fonds ont en effet des incidences très négatives sur l'efficacité de l'aide.

Les sources actuelles de financement n'offrent pas de garantie en matière de prévisibilité. Les promesses d'aide dépendent des choix budgétaires nationaux, qui sont eux-mêmes subordonnés aux aléas politiques. Cela entraîne la suspension de projets, qui ne seront peut-être jamais relancés, et intensifie l'instabilité macroéconomique, notamment lorsque certaines dépenses sont effectuées avant que les apports de fonds ne soient effectifs.

Une aide plus efficace, plus ciblée et plus prévisible, en mesure d'éliminer la pauvreté mondiale, constitue un véritable « bien public », dont les bienfaits seront ressentis par l'ensemble des nations. Elle contribuera aussi à mettre fin au débat sur la capacité d'absorption : si l'aide est plus stable, elle peut être absorbée et gérée plus efficacement, en quantités plus importantes. La prévisibilité peut également se révéler un facteur de transparence dans l'utilisation de l'aide par les pays bénéficiaires.

Le groupe technique a étudié toute une variété de mécanismes en vue d'augmenter les flux d'aide, depuis les instruments d'application relativement facile, notamment des programmes de contributions volontaires, jusqu'à d'autres instruments impliquant le recours à une action politique forte et concertée.

Cependant, tous ces mécanismes ont en commun d'être fondés sur la rationalité économique et tendent à une mondialisation plus équilibrée et offrant de meilleures possibilités d'intégration à tous les pays. Ils sont techniquement réalisables, ils ont déjà été analysés à différents degrés de détail par des économistes et des universitaires de renom et reposent tous sur les mêmes principes de base. Ils visent à fournir aux pays pauvres une assistance au développement régulière, prévisible et substantielle. L'objectif est d'exploiter les voies bilatérales et multilatérales existantes pour le versement des fonds. Le financement devra de préférence prendre la forme de dons. Enfin, les fonds collectés feront l'objet d'une gestion transparente, de manière à garantir que leur emploi est bien justifié.

Le présent rapport n'a pas pour ambition de présenter une analyse exhaustive de tous les mécanismes possibles ni d'apporter des réponses normatives et définitives sur ceux qui doivent être adoptés. Il explore diverses possibilités, en évaluant leurs avantages et leurs inconvénients, dans une volonté de démontrer qu'il existe, parallèlement à l'APD traditionnelle, des solutions originales viables pour amplifier l'action internationale.

À cet effet, le Brésil, le Chili, l'Espagne et la France invitent les autres pays, ainsi que les organisations multilatérales et la société civile, notamment les ONG, les entreprises, les syndicats et les universitaires à se joindre à leurs efforts pour mettre en œuvre les propositions énoncées.

Taxation des transactions financières

Les actifs monétaires et financiers s'échangent sur des marchés larges, liquides et profonds, dont beaucoup fonctionnent à l'échelle de la planète. Les transactions qui en résultent représentent, en conséquence, des volumes considérables, même

mesurées à l'échelle des grandeurs macroéconomiques les plus courantes. Des taxes à très faible taux sont donc susceptibles d'avoir un rendement élevé, pourvu qu'elles soient prélevées de manière relativement coordonnée entre les principales places financières. Les taxes à l'étude sont uniquement destinées à lever des fonds pour le développement. Il s'agit donc de taxes à taux faible pour réduire le plus possible les distorsions induites sur le marché et les risques d'évasion fiscale.

L'impact d'une taxation des transactions sur les décisions d'investissement et de placement serait probablement négligeable, comparé à celui d'autres dispositions ainsi qu'à celui des réglementations prudentielles qui encadrent les choix de portefeuilles d'un grand nombre d'intermédiaires et d'institutions financières.

Sur de nombreux actifs, il existe déjà des coûts de transaction significatifs, par rapport auxquels ce faible relèvement des coûts n'aurait probablement qu'un effet marginal. Tel n'est pas le cas, toutefois, sur tous les marchés, ce qui incite à examiner avec prudence les modalités d'une éventuelle taxation. Au total, une taxation à faible taux des transactions financières peut s'avérer beaucoup moins créatrice de distorsions qu'un impôt à taux plus élevé appliqué à des bases différentes.

Le rapport conclut qu'une taxe sur les transactions financières est techniquement faisable à l'échelle mondiale et recommande que ce prélèvement soit effectué au stade du paiement/règlement, choix dicté à la fois par des raisons pratiques et par le souci de réduire le risque d'évasion fiscale.

Il est souhaitable d'exonérer les activités de tenue du marché. Une taxe placerait ces activités en déficit permanent, ce qui pourrait entraîner, soit une concentration supplémentaire entre les mains d'un très petit nombre d'acteurs importants du marché, soit la disparition pure et simple de ces activités, le marché basculant vers un modèle différent de cotation centralisée. Du point de vue de l'efficacité et de la stabilité du marché, l'effet est incertain. Du point de vue de la taxe, une fraction importante de la base taxable disparaîtrait certainement.

Il existe un risque de surtaxation de certains instruments financiers (échanges financiers ou swaps, options). En théorie, la taxe peut être contournée par le recours aux produits dérivés ou par l'échange, en lieu et place des devises elles-mêmes, de titres liquides libellés dans deux devises. Toutefois, ces opérations sont plus coûteuses et plus risquées que la transaction « simple » et ne seraient probablement pas profitables si le taux de la taxe était fixé suffisamment bas.

Taxation du commerce des armes

La principale raison qui justifie cette proposition de taxation est que les dépenses d'armement détournent des moyens financiers, matériels et humains considérables qui pourraient être investis dans des programmes sociaux. La taxation du commerce des armes contribuerait à dégager des fonds pour des projets à vocation sociale et permettrait de réduire les achats d'armes, du moins pour certaines catégories. Elle conduirait également à introduire davantage de transparence et de responsabilité dans le commerce des armes et, de ce fait, à instaurer davantage de confiance et de sécurité sur le plan régional comme au niveau international.

Pour concevoir cette taxe, il est nécessaire de garder à l'esprit, d'une part, que les pays, y compris ceux en développement, ont le droit de se défendre, qu'ils produisent ou non les armes dont ils ont besoin et, d'autre part, que le commerce des armes est, du côté des producteurs, à la fois concurrentiel et fortement concentré. Une participation universelle constitue par conséquent une condition nécessaire.

Aussi est-il proposé que la taxe s'applique à toutes les transactions portant sur les armes conventionnelles lourdes, qu'elles soient neuves ou usagées, y compris les achats et les dons, et qu'elles soient nationales ou internationales. La taxe prélevée sur les ventes nationales pourrait être considérée comme une contribution au financement du développement de la part des pays producteurs d'armes, directement proportionnelle à leur budget d'équipement militaire, ce qui constituerait un signal symbolique et politique fort à l'intention de la communauté internationale du développement.

Pour des raisons pratiques, la taxe concernerait tout d'abord les sept catégories d'armes conventionnelles lourdes visées par le Registre des armements de l'ONU. Dans le même temps, un soutien total devrait être apporté aux travaux en cours dans le cadre des Nations Unies en vue de conclure un accord international portant sur le contrôle et le marquage des armes légères et de petit calibre.

Le plus grand enjeu est le contrôle de l'application. Des dispositions relatives à la clarification et à la consultation devront être prévues en vue de vérifier l'exactitude des déclarations nationales et d'éviter l'évasion fiscale. Toutefois, il conviendra également de considérer d'autres points, tels que le champ d'application de la taxe (composants, transferts de technologie, biens immatériels, transactions non commerciales).

Facilité de financement internationale

La Facilité de financement internationale (FFI) est un mécanisme de financement du développement proposé par le Gouvernement britannique qui permet de procéder au déboursement de l'aide par anticipation, grâce à un dispositif d'emprunt par lequel les États participants titrisent leurs engagements d'APD futurs par l'intermédiaire des marchés obligataires.

Le principal avantage de la FFI est qu'elle n'exige pas une participation universelle et peut donc être appliquée plus facilement à court terme. Elle peut être instituée soit au niveau régional soit par un groupe de pays, puisqu'elle ne pèse pas immédiatement sur l'économie et par conséquent ne crée pas de problèmes de concurrence parmi les pays donateurs.

Il convient d'examiner attentivement la manière dont les engagements et les placements obligataires qui s'y rattachent devront être traités dans les comptes budgétaires nationaux, afin de prévenir la possibilité que les paiements soient inscrits au passif dans la comptabilité nationale et produisent, par conséquent, des ratios dette/PIB plus élevés dans les pays donateurs. La structure de gouvernance de la FFI reste par ailleurs à définir. Il est important de s'assurer que les coûts de la nouvelle structure seront les moins élevés possibles, de façon à ne pas entamer le soutien politique dont elle pourra bénéficier.

Il n'est pas facile de savoir avec certitude si les pays à revenu intermédiaire affectés par les problèmes de la faim et de la pauvreté pourraient également

bénéficiaire du mécanisme. Il serait intéressant d'analyser la possibilité de prendre en compte, dans les critères d'éligibilité de la FFI au regard de la destination des ressources, non seulement les agrégats nationaux mais également des indicateurs régionaux, ce qui permettrait de ne pas exclure certains pays à revenu intermédiaire du champ d'application du mécanisme.

Comme tout emprunt, la FFI reporte la charge du remboursement sur les générations futures, ce qui suscite une grande interrogation sur l'avenir à long terme. Après 2015, une fraction des budgets d'APD des pays développés pourrait être absorbée par des remboursements au titre de la FFI. À ce stade, il en résulterait une réduction brutale des flux nets vers les pays pauvres. Le risque est réel, en particulier pour les pays d'Afrique subsaharienne qui, même avec des hypothèses fortes de croissance et d'augmentation des recettes fiscales nationales, demeureront dans l'incapacité d'assumer la charge de dépenses publiques indispensables au développement humain. Il devrait exister un mécanisme garantissant qu'au-delà de 2015 l'aide continuera à affluer en quantité suffisante, sur une nouvelle base, vers ces pays.

La FFI constitue un mécanisme novateur qui permettrait de faire face de manière efficace au besoin vital et urgent de lever des fonds en vue de combattre la pauvreté et la faim. Ce mécanisme générerait des ressources de manière stable et prévisible, le taux de déboursement étant déconnecté de celui des contributions. La FFI offre également d'importantes complémentarités par rapport aux systèmes internationaux de taxation exposés dans le présent rapport. Elle peut être utilisée conjointement avec d'autres instruments lorsque les dépenses censées bénéficier aux générations actuelles et futures sont étroitement associées au sein d'un seul programme ou d'une seule action.

Utilisation des DTS pour financer le développement

L'idée d'émettre de nouveaux droits de tirage spéciaux (DTS) aux fins du développement remonte aux années 60. Plus récemment, la proposition a été relancée dans le contexte des efforts internationaux visant à rechercher de nouvelles sources de financement afin de répondre aux objectifs de développement pour le Millénaire. De nouvelles allocations de DTS présenteraient plus d'un avantage. Tout en accroissant le montant des ressources actuellement disponibles pour combattre la faim et la pauvreté, l'utilisation de nouveaux DTS permettrait de régler dans une large mesure les questions de volatilité et de déséquilibres financiers et contribuerait à la création d'un environnement économique international plus favorable à un développement socialement équitable.

Le Conseil des gouverneurs du FMI a approuvé une allocation spéciale et unique de DTS en septembre 1997, dans le cadre d'un projet de quatrième amendement aux statuts du FMI, afin de permettre à tous les pays membres du FMI (y compris ceux qui ont adhéré au Fonds après la dernière allocation en 1981) de prendre part au système de DTS sur une base équitable. Le premier défi consiste donc à mobiliser le soutien politique nécessaire à l'approbation du quatrième amendement. Les pays développés pourraient alors convenir de mettre leur part de cette allocation à la disposition, soit des pays en développement, soit des fonds multilatéraux existants.

L'idée serait d'utiliser les DTS existants ou à venir aux fins du développement, en faisant en sorte d'améliorer l'efficacité et la stabilité de l'économie mondiale.

Les DTS pourraient aussi être émis temporairement en périodes de tension financière généralisée et de chute sensible des cours des matières premières, puis annulés une fois les conditions financières normalisées. Une telle approche introduirait un précieux élément contra cyclique dans la gestion des liquidités mondiales. Nul n'ignore que les pays en développement sont en général confrontés depuis longtemps à la volatilité de leurs recettes d'exportation et des flux de capitaux privés. L'allocation systématique de nouveaux DTS pourrait contribuer à atténuer cette volatilité.

La possibilité d'émettre de nouveaux DTS permanents est également envisageable, par exemple, à hauteur d'un montant équivalant à une fraction de la hausse annuelle de la demande en réserves internationales.

Les transferts de DTS soulèvent la question des intérêts dus par les bénéficiaires, question qui devra être traitée en fonction de la situation individuelle de chaque pays

Évasion fiscale et paradis fiscaux

L'évasion fiscale est un phénomène de grande ampleur qui affecte les ressources budgétaires des États et compromet notablement les efforts que déploient les pays en développement pour accroître leurs recettes fiscales. L'évasion fiscale prend souvent le chemin des places financières offshore, la dissimulation fiscale consistant à tirer parti de systèmes qui combinent des prélèvements nuls ou faibles et le secret bancaire.

La poursuite d'actions conjointes et coordonnées au plan international s'avère indispensable pour réduire l'érosion des bases d'imposition nationales.

La lutte contre l'évasion fiscale et l'amélioration de la transparence dans les transactions financières constituent des biens publics internationaux susceptibles de contribuer également à accroître les financements destinés à lutter contre la pauvreté et à renforcer le développement. En tout état de cause, elles ne peuvent qu'améliorer le bien-être à l'échelle mondiale.

Compte tenu de sa dimension mondiale, la question de l'évasion fiscale doit être traitée dans le cadre du renforcement de la coopération internationale en matière fiscale. Les efforts actuellement déployés ne doivent pas être relâchés. Si les résultats attendus ne se concrétisent pas, les États engagés dans ce processus devront envisager l'adoption de mesures défensives coordonnées, notamment de nature fiscale.

Accroissement des bénéfices découlant des envois de fonds des travailleurs émigrés

La mondialisation se caractérise par l'existence de flux internationaux importants de travailleurs. La décision de migrer naît fréquemment d'un consensus familial sur la nécessité de trouver une source de revenus supplémentaire. Les envois de fonds sont beaucoup moins pro cycliques que d'autres flux et offrent ainsi

une source de financement plus stable et plus prévisible. Ils servent en principe à régler des dépenses courantes comme la nourriture, le logement ou le chauffage et l'électricité, et constituent par conséquent une autre forme de protection sociale dans les pays en développement.

Le coût des envois de fonds devrait être réduit. Aussi les pays développés devraient-ils en tout premier lieu faciliter l'accès, à un prix raisonnable, des travailleurs étrangers aux institutions financières. De plus, dans de nombreux pays en développement, le système financier est hors de portée de la majorité de la population. Une assistance devrait être fournie aux pays en développement, le cas échéant, pour élargir la base du secteur financier et orienter efficacement ces flux vers des activités productives, notamment en donnant accès à la microfinance aux familles des bénéficiaires de ces envois.

Contributions volontaires au moyen des cartes de crédit

Les contributions volontaires représentent aussi un aspect important de l'action menée pour mobiliser de nouvelles ressources destinées à financer la lutte contre la faim et la pauvreté. Les dons par carte de crédit notamment sont déjà pratiqués dans de nombreux pays. Le lancement d'une carte « affinité » liée à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire pourrait s'appuyer sur l'expérience déjà acquise par les banques, les sociétés de cartes de crédit et les particuliers.

Comme pour les cartes « affinité » existant dans de nombreux pays, les clients s'engageraient simplement à faire don à la campagne mondiale contre la faim et la pauvreté d'un faible pourcentage du montant de leurs achats. Outre les contributions versées par les particuliers, des formules impliquant l'engagement d'un effort volontaire conjoint de la part des détenteurs de cartes de crédit, des principales sociétés émettrices desdites cartes ainsi que des banques affiliées méritent également d'être prises en compte. Certaines de ces sociétés et/ou banques pourraient en effet accepter de faire don d'un pourcentage infime des revenus provenant des cotisations annuelles, des intérêts, etc. versés par leurs clients.

Cette initiative consistant à assurer une coordination entre un nombre relativement faible d'acteurs et à tirer parti de l'expérience acquise pourrait être rapidement mise en œuvre. Le montant des ressources mobilisées mais aussi la publicité accrue en faveur des objectifs de développement pour le Millénaire parmi les consommateurs et les entreprises privées à l'échelle mondiale auraient un impact positif.

Investissement socialement responsable ou « fonds éthiques »

L'investissement socialement responsable (ISR) renvoie à des processus de prise de décisions en matière d'investissement alliant les aspects sociaux et environnementaux des placements à une analyse financière rigoureuse. Au cours des 20 dernières années, les questions liées au réchauffement de la planète, aux droits de l'homme et aux normes sociales ont figuré au premier rang des préoccupations des promoteurs de l'investissement socialement responsable. Plus récemment, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, a lancé une importante initiative, le « Pacte mondial des Nations Unies – UN Global Compact », qui réunit

actuellement plus de 1 600 entreprises du monde entier qui se sont engagées à respecter un ensemble de principes communs relatifs aux normes sociales, à la protection de l'environnement et aux droits de l'homme. L'ISR regroupe trois principales stratégies d'investissement, à savoir l'activisme des actionnaires, l'investissement communautaire et la sélection des portefeuilles.

La majorité des stratégies utilisées dans le cadre de l'ISR prévoient la sélection du portefeuille, pratique qui consiste à inclure ou à exclure des titres cotés du portefeuille d'investissement ou du fonds commun de placement en fonction de certains critères sociaux ou environnementaux. À titre d'exemple, les investisseurs qui s'astreignent à une sélection positive orientent généralement leurs capitaux vers des entreprises qui enregistrent des résultats supérieurs à la moyenne au regard de valeurs prédéterminées telles que de meilleures relations entre employeur et salariés, de politiques sociales, ou la sûreté et l'utilité sociale des produits de l'entreprise.

Les fonds axés sur les valeurs sociales, appelés « fonds éthiques », sont de plus en plus prisés par les investisseurs. Les fonds d'ISR atteindraient, selon les estimations, le chiffre impressionnant de 5 900 milliards de dollars au plan mondial.

Cependant, la lutte contre la pauvreté et la faim n'a pas jusqu'ici été considérée de manière explicite comme un critère de sélection au titre de l'ISR. La constitution de portefeuilles de titres d'entreprises de différentes régions du monde désireuses d'affecter des ressources à la lutte contre la faim et la pauvreté dans les pays en développement devrait être encouragée. Ces fonds pourraient générer des résultats financiers satisfaisants tout en incitant les entreprises à investir de manière plus systématique dans des programmes sociaux de lutte contre la faim et la pauvreté.

Ce mécanisme tirerait profit des expériences réussies, toutes fondées sur une participation volontaire. L'initiative ne devrait pas impliquer des coûts administratifs élevés ni nécessiter d'importants efforts de coordination au plan international.

Observations finales

La liste des mécanismes innovants examinés dans le présent rapport n'est ni exhaustive, ni contraignante. Le groupe n'a pas écarté d'autres propositions étudiées dans le cadre d'autres travaux. Il reconnaît que des contraintes politiques président à l'adoption de nouveaux mécanismes. L'idée n'est pas de proposer ces mécanismes comme panacée au problème du financement du développement, au détriment des formes traditionnelles d'aide publique, d'allègement de dette ou d'autres mesures touchant aux échanges commerciaux susceptibles de favoriser la croissance au sein des pays en développement.

Les mécanismes examinés dans le présent rapport ne sont pas simplement envisagés comme une mesure provisoire destinée à répondre aux besoins urgents des pays en développement. Ils sont plutôt conçus comme un moyen d'assurer un flux de ressources prévisible et continu au fil des ans qui permette aux pays bénéficiaires de se développer de manière plus efficace, sur le long terme.

S'agissant des modalités de participation, il convient de garder présent à l'esprit le fait que certains mécanismes pourraient être compatibles avec des regroupements « à géométrie variable » réunissant les parties intéressées. S'agissant

des systèmes de taxation, il semble néanmoins que la participation la plus large possible, notamment de tous les acteurs clefs, soit indispensable. Bien que cet impératif puisse constituer un obstacle important à leur mise en œuvre, l'étude des mécanismes de taxation mériterait d'être poursuivie. En offrant des ressources de manière stable et prévisible, les systèmes de taxation compléteraient efficacement l'APD, qui subit des variations de niveau consécutives aux aléas budgétaires des donateurs. Les mécanismes de taxation pourraient venir compléter d'autres dispositifs en fournissant la possibilité de conjuguer différentes formules de financement affectées à des mesures d'urgence, plus immédiates, ainsi qu'à des projets structurels à long terme.

Il est primordial que les ressources mobilisées par le biais des mécanismes innovants soient véritablement des moyens supplémentaires et que cette mobilisation ne se fasse pas au détriment des flux actuels d'APD. L'affectation et l'emploi des ressources levées par le biais de ces mécanismes innovants seront guidés par les principes suivants : efficacité, responsabilité et transparence.

Les mécanismes examinés en sont à des stades de développement différents. En fait, certains des instruments examinés pourraient rapidement être adoptés soit parce qu'ils reposent sur une ingénierie financière déjà au point et peuvent atteindre une masse critique suffisante, soit en raison de la simplicité apparente de leur concept et de leur mise en application, ou encore du fait qu'ils s'appuient sur les expériences réussies de certains pays.

Il convient de reconnaître qu'il est temps d'ériger en priorité absolue la réflexion sur la question des sources alternatives de financement. La communauté internationale ne peut se contenter d'adopter un comportement attentiste. Chaque année perdue signifie un accroissement du volume des ressources qui seront requises d'ici à 2015. Ne perdons plus de temps.
